



Délégation parlementaire aux droits des enfants

COLLOQUE

« Numérique et protection des mineurs »

-

Mercredi 14 décembre 2022

PROGRAMME :

09:00

Introduction

Ouverture du colloque par Mme la Présidente de la Délégation aux droits des enfants Perrine Goulet

09h00-10h30

[Table ronde n°1 : « Les jeunes et les réseaux sociaux : comment lutter contre le cyber harcèlement ? »](#)

Avec le développement des nouvelles technologies, les cas d'harcèlement en ligne se multiplient. SMS, réseaux sociaux, chats, jeux en ligne, site de partage de vidéos... le cyberharcèlement consiste de façon répétée à humilier, propager des rumeurs, des insultes, des menaces, des paroles d'intimidation, des propos diffamatoires, des chantages, etc.

Le cyberharcèlement est un délit puni que les échanges soient publics (sur un forum) ou privés (entre amis sur un réseau social). De nombreux acteurs, comme les associations, les plateformes de diffusion ou encore les réseaux institutionnels proposent des solutions pour reconnaître et combattre une situation de cyberharcèlement.

[Intervenants :](#)

- Ministère de l'Éducation nationale Mme Mathilde Leucci, chargée d'études sur le cyber harcèlement, Mission chargée de la prévention des violences en milieu scolaire
- Webedia
- VersLeHaut – M. Guillaume Prévost, délégué général
- Snapchat France – Mme Sarah Bouchahoua, Responsable des affaires publiques
- TikTok – M. Éric Garandau, Directeur des Relations Institutionnelles et Affaires Publiques France

Échanges avec la salle

10h30-12h00

[Table ronde n°2 : « Comment protéger les mineurs des contenus à caractère pornographique ? »](#)

Le risque d'exposition des mineurs aux photos et vidéos à caractère pornographiques ou pédopornographiques augmente à mesure que se développent les outils numériques et la consommation de contenus en ligne. Cet accès est facilité à la fois par la navigation autonome sur internet, et par les contenus gratuits et libres d'accès à des sites pornographiques illégaux. Les conséquences de cette exposition peuvent être extrêmement lourdes et durables pour les enfants et les adolescents : celle-ci peut notamment perturber le bon développement psychologique et le rapport au corps et à la sexualité.

[Intervenants :](#)

- Association Caméléon – Mme Socheata Sim, responsable de la Mission Sociale France, et Mme Charlotte Pietri, directrice des opérations
- Agir contre la Prostitution des Enfants (ACPE) – Mme Bérengère Wallaert, déléguée générale
- E-Enfance
- OPEN (Observatoire de la Parentalité & de l'Éducation Numérique) – M. Thomas Rohmer, fondateur et directeur
- ARCOM – Mme Carole Bienaimé-Besse, membre du collège de l'Arcom

Échanges avec la salle

12h00-13h30

Table ronde n°3 : « Entre libertés et dangers quelles frontières pour la vie privée de l'enfant sur internet ? »

La révolution numérique et des réseaux sociaux transforment nos modes de vies : elle offre aux enfants une multitude de possibilités, mais bouleversent encore les frontières entre ce qui reste privé et ce qui devient public. Celles-ci les exposent alors à des risques susceptibles de porter préjudice à leurs droits humains. Ces violences numériques peuvent être évitées en élaborant un équilibre entre la protection particulière des enfants et le respect de leur vie privée, en tenant compte de leur parole, et en leur offrant des outils et repères leur permettant d'exercer leurs droits.

Intervenants :

- Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) – M. Xavier Delporte, directeur des relations avec les publics et la recherche et Mme Carina Chatain Marcel, responsable du pôle éducation au numérique
- Association Génération Numérique : M. Cyril di Palma, Délégué Général
- Microsoft : Mme Elvire François, Responsable des affaires gouvernementales et M. Hector de Rivoire, Responsable des affaires gouvernementales

Échanges avec la salle

13:30

Conclusion

Mot de la fin par Mme la Présidente de la Délégation aux droits des enfants Perrine Goulet

Synthèse du colloque « Numérique et protection des mineurs »

Récapitulatif de l'ensemble des préconisations

Réguler les acteurs du net

Renforcer la législation sur le droit à l'image et le droit à la vie privée des mineurs.

Renforcer les droits numériques des mineurs.

Réfléchir à la mise en application du DSA-règlement européen sur les services numériques.

Rendre obligatoire sur les plateformes la présence d'un référent formé, pour mener des actions de modération, de la prévention active et lutter contre l'exploitation sexuelle des mineurs.

Intégrer de manière croissante des algorithmes dans l'architecture des plateformes en ligne, notamment en modérant le contenu en ligne afin de protéger les enfants.

La création d'un nouveau compte serait soumise à un temps de confiance nécessaire à l'ouverture de fonctionnalités plus avancées avec score de confiance pour débloquer ces fonctionnalités.

Mener une réflexion sur le secret des correspondances qui empêche la consultation et le contrôle des conversations privées.

Se pencher sur l'anonymat sur internet.

Prévoir une décharge parentale pour utiliser les applications, sur le modèle des décharges pour exercer une activité sportive, lors de la création d'un nouveau compte sur un réseau social.

Améliorer et simplifier le dispositif de signalement puis, *a posteriori*, envoyer un rapport du suivi de son signalement à la personne qui a alerté sur le contenu. Mener des campagnes de sensibilisation auprès des enfants sur l'importance du signalement des faits de harcèlement.

Accroître le contrôle

Augmenter les moyens humains, financiers, matériels des enquêteurs spécialisés et sensibiliser l'ensemble des forces de l'ordre à ces sujets.

Veiller à la bonne application de la loi interdisant la pornographie aux moins de 18 ans.

Mettre en place sur les sites interdits aux mineurs un contrôle par la carte de crédit en attendant une solution plus efficace.

Généraliser, mettre par défaut le contrôle parental et le promouvoir auprès des parents.

Allonger les horaires d'ouverture de la plateforme 3018, et l'ouvrir le dimanche.

Mener des actions de prévention et de sensibilisation

Effectuer des campagnes nationales de sensibilisation à destination des mineurs, des parents et du grand public sur les risques et les bonnes pratiques du net.

Privilégier une approche globale pour les jeunes cumulant plusieurs maux numériques (cyber harcèlement, addiction aux contenus pornographiques, addiction aux jeux d'argent...).

Encourager les forums de coopération.

Transmettre aux adolescents un contre discours à celui des images à caractère pornographique
Renforcer l'éducation et les discussions autour de la sexualité dans toutes les sphères éducatives de l'enfant. Rendre effectifs les cours d'éducation sexuelle et à la vie affective à l'école.

Eduquer au numérique

Mener des actions de sensibilisation à l'école et y mettre en place des cours à la citoyenneté dans le monde numérique, y intégrer la notion de civisme en ligne et d'éthique du numérique, en prolongement de l'éducation civique.

Mettre en place un « permis numérique » pour utiliser internet.

Expérimentation PIX 6e : diplôme numérique pour les élèves de 6e avec une partie sur le cyber harcèlement.

Généraliser le programme pHARe dans les lycées.

Ouvrir une partie des ressources de la plateforme pHARe à tous les enseignants.

Enrichir la plateforme pHARe en ressources et outils pour les enseignants et partenaires.

Première table ronde : Les jeunes et les réseaux sociaux : comment lutter contre le cyber harcèlement ?

Le cyber harcèlement n'est que la continuité du harcèlement scolaire, c'est pourquoi la lutte contre ces phénomènes ne peut être dissociée.

Les enfants se doivent d'être accompagnés mais aussi les parents en tant que responsables légaux qui détiennent des responsabilités.

Quelques chiffres :

10 ans : âge du 1er smartphone ;

69 % des parents affirment ne pas exercer de contrôle sur leurs enfants dans l'utilisation d'internet (or un enfant peut aussi bien être harcelé qu'harceleur) ;

20 % des enfants disent avoir été confrontés à une situation de harcèlement en ligne soit 25 % des lycéens, 21% des collégiens, 14% des élèves de primaire – 51 % des victimes sont des filles, avec généralement des violences plus graves et plus fortes.

Ministère de l'éducation nationale

L'Education nationale a pris conscience de cette problématique et a mis en place une équipe dédiée au cyber harcèlement, sa mission complète celle de la lutte contre le harcèlement.

Le ministère a ensuite rappelé les outils mis en œuvre :

- Animation de réseaux de référents harcèlement (380 sur tout le territoire), et de réseaux de référents violence ;
- Travail collaboratif avec des partenaires comme « internet sans crainte », le Groupement d'intérêt public action contre la cybermalveillance (ACYMA) ou la Gendarmerie nationale ;
- Intervention dans les académies pour la sensibilisation et une formation descendante ;
- Programme national de formation sur les cyber violences ;
- Programme pHARe : formation des équipes ressources, développement des compétences psycho-sociales des élèves, élèves-ambassadeurs (lanceurs d'alerte formés) ;
- Partenariat avec le 3018 : l'équipe fait remonter des fiches dans l'application Stop Harcèlement, ce qui offre la possibilité d'un retrait rapide de tout contenu illicite en ligne et de conserver des éléments de preuve en cas de poursuites judiciaires ;
- Déploiement d'équipes mobiles de sécurité : intervention sur le terrain, au sein des établissements ayant fait un signalement ;
- Application du code de l'éducation : éducation numérique est prévue à l'article L. 312-9, dispensée par l'Education Nationale *via* PIX qui offre une attestation de certification de compétence numérique.

La loi de mars 2022 impose la mise en œuvre d'un programme de prévention et des méthodes de résolution des conflits dans tous les établissements scolaires, du primaire au lycée. Les universités peuvent également le faire.

Dans le cadre du programme pHARe, 3 temps forts sont proposés :

- Les établissements doivent participer aux prix de non-harcèlement (prix spécial sur le cyber harcèlement) ;

- La journée du non-harcèlement ;
- Le « Safer Internet Day » avec diffusion des messages de prévention et de valorisation de pratiques innovantes concernant les usages numériques et les jeunes.

Préconisations

Généraliser le programme pHARe dans les lycées pour la rentrée 2023.

Rendre accessible une partie des ressources de la plateforme pHARe à tous les enseignants, même ceux dont les établissements ont choisi un autre programme.

Ouvrir la plateforme 3018 le dimanche pour pouvoir proposer une assistance 7 jours sur 7.

Enrichir la plateforme pHARe en ressources documentaires pour aider les enseignants avec les partenaires internes et externes.

Expérimentation PIX 6e : diplôme numérique pour les élèves de 6e avec une partie sur le cyber harcèlement.

Association Vers Le Haut

Fondé en 2015, ce cercle de réflexion est dédié aux jeunes et à l'éducation.

La question du cyber harcèlement repose sur 3 points essentiels : les vecteurs, l'impact, l'environnement :

- Les vecteurs : il faut protéger les enfants tout en leur laissant leur liberté. Dans ce cadre, lutter contre le smartphone n'est ni utile ni souhaitable. Le taux d'équipement des mineurs en téléphones portables s'accroît entre le CM2 et l'entrée en 6^{ème}.

Il faut répondre à l'angoisse des familles, en accompagnant les jeunes et non en les contraignant.

- L'impact : il convient d'éviter la dramatisation, la souffrance des jeunes entre 10 et 15 ans fait partie de la vie. L'adolescence est une période de la vie avec des évolutions psychiques. Le risque d'une surprotection des parents pourrait accroître encore plus leur taux d'anxiété.

Néanmoins, il est primordial d'éviter la banalisation et l'accent doit porter sur les jeunes les plus vulnérables qui cumulent les maux numériques (addiction à la pornographie, addiction aux jeux en ligne...).

- L'environnement : le collège depuis la loi Haby est un espace de liberté, la fin de la classe unique impose une plus grande responsabilisation de l'élève et la transition peut être difficile. Les parents se reposent trop sur la communauté éducative pour surveiller l'usage par leurs enfants d'internet : plus de 50 % ne surveillent pas leur enfant sur internet, près de 40 % pour les moins de 10 ans. Seulement 15 % à 20 % des téléphones sont équipés du contrôle parental.

Préconisations

Privilégier une approche globale pour les jeunes cumulant plusieurs maux numériques (cyber harcèlement, addiction aux contenus pornographiques, addiction aux jeux d'argent...).

Mener une réflexion sur la transition entre l'école élémentaire et le collège, pour corriger les défauts de la loi Haby.

Sensibiliser les parents au contrôle parental.

Snapchat

Snapchat est une plateforme de communication visuelle créée en 2011 ; le côté éphémère de l'application favorise les agissements irresponsables. Elle concentre 19 millions d'utilisateurs uniques par jour – majoritairement des personnes âgées entre 18 et 34 ans.

Snapchat a ensuite rappelé les mesures mises en place par la plateforme pour protéger les mineurs :

- Application des principes « Safety and privacy by design » : modération accrue sur les espaces publics de la plateforme. Sur l'application Spotlight, les vidéos produites par des utilisateurs, sont modérées avant toute publication par une équipe ;
- Sur leur messagerie personnelle, les utilisateurs ne peuvent pas se contacter sans l'accord de leur interlocuteur. L'utilisateur est immédiatement notifié en cas de capture d'écran ou d'enregistrement de message par son interlocuteur ;
- L'inscription sur la plateforme n'est possible qu'à partir de 13 ans ;
- Sur le menu de signalement, plusieurs catégories existent et la possibilité d'apporter des éléments de contexte est ouverte. Les signalements sont anonymes, confidentiels et présentés comme importants à l'utilisateur. Par ailleurs, les plateformes ne peuvent opérer une surveillance généralisée, elles ne peuvent donc s'immiscer dans les conversations privées qu'en cas de signalement. Un des points de vigilance est la méconnaissance ou le refus des mineurs d'opérer un signalement ;
- Création du portail « Here for you », portail de sensibilisation axé sur la santé mentale. Dès qu'un utilisateur tape des mots-clés dans l'application tels que suicide, harcèlement, tristesse, cet onglet apparaît et présente de ressources (numéros 3018 et 3114, vidéo sur les violences conjugales) ;
- Campagnes de sensibilisation, notamment *via* les filtres ;
- Contrôle parental disponible directement depuis l'application qui leur permet de voir la liste d'amis, la fréquence des échanges de leur enfant avec son accord ;
- Partenariat noué avec des organisations (e-Enfance, LICRA) qui peuvent faire des signalements au nom de tiers, qui seront directement traités prioritairement par les modérateurs (généralement dans l'heure).

Pour Snapchat, il n'est pas nécessaire de proposer une nouvelle loi, il faut juste continuer dans la prévention et l'éducation. C'est à ce titre, qu'elle a signé la Charte Studer.

Préconisations

Mener une réflexion sur le secret des correspondances qui empêche la consultation des conversations privées.

Prévoir une décharge parentale pour utiliser les applications, sur le modèle des décharges pour exercer une activité sportive.

Sensibiliser les enfants sur l'importance du signalement des faits de harcèlement.

Mener une réflexion sur la notion de civisme en ligne et d'éthique du numérique (cyber harcèlement, désinformation...), en prolongement de l'éducation civique.

TikTok

TikTok est une plateforme de vidéos (divertissement, éducation) dont un tiers des utilisateurs a moins de 25 ans. Son menu de signalement comprend différentes catégories (dont une « intimidation et harcèlement » ou « harcèlement scolaire ») avec possibilité de détailler l'acte de harcèlement. 5,7% des vidéos supprimées concernaient le harcèlement : 82 % de retraits sont proactifs (TikTok a retiré de lui-même), 71% retirées avant toute vue, et 83 % ont été retirées dans les 24 heures qui suivaient la mise en ligne de la vidéo.

Elle a noué des partenariats avec des ONG et associations spécialisées (e-Enfance) qui sont des tiers de confiance, ce qui implique que leurs signalements sont traités en priorité. Des discussions sont en cours avec l'Education nationale.

Tik Tok a ensuite présenté les mesures mises en œuvre pour limiter les dérives :

- Application des principes « Safety and privacy by design » : les utilisateurs sont rapidement informés des paramètres de sécurité et de confidentialité pour sécuriser leur expérience ;
- Limitation des fonctions sociales, particulièrement pour les plus jeunes : lorsque les moins de 16 ans ouvrent leur compte, leur profil est en mode privé par défaut, la messagerie leur est interdite, ils ne peuvent pas faire de *live* ou de duo, seules les personnes connectées à un mineur de moins de 16 ans peuvent laisser un commentaire ;
- Filtrage des commentaires en fonction de mots-clés : élimination automatique des messages d'intimidation ou d'insulte ;
- Suppression ou signalement de 100 commentaires à la fois ;
- Pour tout commentaire, dès qu'un utilisateur écrit un mot considéré comme offensant ou inapproprié, un message de sensibilisation et de prévention apparaît avant la publication (afin de provoquer une prise de conscience) ;
- Création d'un mode connexion famille : les parents peuvent contrôler le temps d'utilisation, la manière dont le mineur va échanger avec ses amis sur la plateforme ;
- Centre de sécurité accessible en ligne avec ressources de prévention ;
- Guide Tik Tok à destination des parents, réalisé en partenariat avec e-Enfance et OPEN ;
- Recrutement d'experts de l'enfance ;
- Création au sein de TikTok d'un comité consultatif européen de sécurité qui permet de perfectionner les règles de modération, les paramètres de sécurité et d'identifier les nouvelles problématiques.

Préconisation

Organiser des campagnes de sensibilisation auprès des parents, au moment de la rentrée scolaire par exemple.

Webedia

Webedia est à la fois hébergeur d'espaces d'expression (sites en France comme « Jeuxvidéos.com » et de forums organisés par tranches d'âge) et agent de talents sur les plateformes comme Twitch.

Webedia a présenté ses outils de modération :

- Au titre d'hébergeur : suppression des contenus illicites, avec l'aide de l'intelligence artificielle ainsi que d'une équipe de 14 salariés en France ayant accès aux outils de modération en permanence (travail 24 heures sur 24 heures et 7 jours sur 7 jours). En complément, une communauté de 400 modérateurs bénévoles ayant accès aux outils de modération peut intervenir immédiatement si besoin. 99 % des signalements sont traités en moins de 24h ;
- Au titre d'agent de talents : la modération s'effectue par une équipe qui supprime en temps réel les messages postés en *live*.

Webedia coopère avec Pharos depuis plus de 10 ans, notamment pour les réquisitions.

- Accessibilité facilitée à formulaire en ligne simple d'utilisation pour signaler un cas de harcèlement ;
- Accompagnement systématique de la victime, vérification de la suppression des messages incriminés et sanction contre les utilisateurs, la sanction ultime étant le bannissement, la plateforme dispense des conseils aux victimes ;
- Pas de partage des informations personnelles (adresse IP) sans demande des autorités ;
- Partage par les streamers sur Twitch des listes d'utilisateurs qui ont été bannis sur leurs chaînes.

Préconisation

La création d'un nouveau compte serait soumise à un temps de confiance nécessaire à l'ouverture de fonctionnalités plus avancées avec score de confiance pour débloquer ces fonctionnalités.

Bannir les pseudos

Deuxième table ronde : protection des mineurs contre les contenus à caractère pornographique

Caméléon

L'association a lancé une campagne « Le partage » à l'occasion du 4 mars 2022, journée mondiale de lutte contre l'exploitation sexuelle, pour alerter et sensibiliser sur les risques d'exposition à la pornographie sur internet et sur les bonnes pratiques.

1/3 des enfants sont exposés avant 12 ans à des images pornographiques. Les parents sont dans le déni.

- Exemple d'enfants de CE2 qui utilisent Google traduction pour parler à des escortes en Russie. L'accès reste très facile et rapide à ces plateformes ;
- Enfants qui en agressent d'autres en reproduisant des comportements visionnés sur ses sites pornographiques.

L'association a relevé un problème majeur : habituer les mineurs à ce type d'image crée une difficulté à identifier ce qui relève ou non de scènes de violences sexuelles.

- Exemple dans un collège : lors du visionnage d'une vidéo d'un viol d'une fillette de CM1 par des CM2, les collégiens n'ont pas réalisé que la petite fille n'était pas consentante.

L'hypersexualisation des enfants en font des proies faciles sur des plateformes où, dans la peau d'un avatar, ils simulent des actes sexuels avec des adultes, type grooming/pédopédage. L'animé y participe aussi.

Préconisations

Rendre obligatoire sur les plateformes la présence d'un référent formé pour faire de la modération et de la prévention active et lutter contre l'exploitation sexuelle des mineurs.

Augmenter les moyens humains financiers matériels des enquêteurs spécialisés et sensibiliser globalement les forces de l'ordre à ces sujets.

Acpe

L'exposition à la pornographie conditionne les jeunes à se prostituer et à se prêter à des conduites à risque. Les jeunes prennent ça pour un « tuto ».

La consommation à la pornographie est massive, elle a augmenté de 10 points entre 2013 et 2017, ce qui correspond à l'apparition du smartphone. Les mineurs recherchent dans leur téléphone une réponse à leurs questionnements, et ils tombent sur du porno. Il faut des contre discours, « qu'est-ce qui fait plaisir ou non ? ». Tous les éducateurs doivent s'emparer du sujet

Les parents sont légitimes à aborder ces questions et seront mieux écoutés par les enfants. L'éducation sexuelle dans les écoles reste un sujet tabou et les parents y sont réticents. Il faut leur faire prendre conscience de cet enjeu majeur.

E enfance

Dès 6 ans l'association aborde les questions de pornographie, de pédophilie, et de prostitution dans les écoles. Elle reçoit de plus en plus de demandes d'intervention dans les écoles maternelles et en crèches.

La pornographie sur internet véhicule un sexe brutal, les jeunes sont inquiets et ont besoin d'être rassurés. Il faut aller voir ces images pornographiques pour réaliser ce à quoi les enfants sont exposés. C'est pourquoi, il est nécessaire d'agir avec les jeunes, d'aller à leur rencontre et d'insister sur la question du consentement. La nécessité d'un contre discours, que les adultes en parlent aux enfants pour leur donner d'autres représentations est primordiale.

De plus en plus de contenus sont autoproduits par les mineurs, et diffusés entre eux, la marchandisation de son corps est banalisée. L'association constate que proxénètes et agresseurs mineurs deviennent de plus en plus fréquents. Il convient de faire respecter la loi qui interdit l'accès à la pornographie aux mineurs et de rendre plus complexes l'accès aux sites.

Association Open

Une enquête a été demandée par Open pour faire le point sur la consommation de la pornographie par les adolescents, réalisée par l'Ifop en 2017.

Les enquêtes restent difficiles sur ces sujets car les questions doivent être posées en présence des parents, ce qui conduit à une fiabilité limitée des réponses.

Un double constat ressort de cette enquête :

- Protéger les mineurs : il convient de faire appliquer les lois ; Open a saisi l'Arcom pour dénoncer le non-respect des lois de protection des mineurs contre la pornographie en vigueur, ce qui a donné lieu à une médiation ;
- Organiser un contre discours pour les adolescents.

En France, ce sujet reste compliqué voire, tabou, alors que les enquêtes révèlent que l'âge moyen pour une première exposition à des contenus pornographiques s'élève à 10, 11 ans.

L'Education nationale doit davantage s'investir. Les initiatives scolaires demeurent très peu soutenues, il n'y a pas assez de formations, ni de moyens. Les notions de consentement, de plaisir et de rapport au corps doivent être intégrés à l'éducation de l'enfant et peuvent être abordés dès la maternelle sans forcément parler de sexualité. On constate une libération de la parole des adolescents qui sont en demande, avec des adultes qui les accompagnent. Les parents sont atterrés et ne savent pas comment réagir, il faut donc les sensibiliser. L'association est favorable à la mise en place du contrôle parental qui n'en demeure pas moins une solution miracle, et ne remplace pas leur vigilance et leur implication mais permet un filet de sécurité.

¹ « Les adolescents et le porno : vers une « Génération Youporn » ? », enquête Ifop de 2017 réalisée à partir d'un échantillon représentatif de 1005 adolescents âgés de 15 à 17 ans.

Il existe un lien récurrent entre prostitution et accès précoce à la pornographie. S'agissant des influenceurs, égéries de la génération actuelle, ils permettent une perméabilité avec la sexualisation tarifée.

Préconisation

En attendant de trouver une solution respectueuse des données personnelles, demander une carte de crédit avant toute connexion peut être efficace et mise en œuvre rapidement dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

Arcom

La loi de 2020 qui impose la déclaration « j'ai 18 ans » ne suffit plus sur les sites pornographiques. L'Arcom dispose d'une nouvelle compétence, elle peut mettre en demeure le site qui permet l'accès d'un mineur à un site pornographique, et si l'infraction n'est pas résolue en 15 jours, elle peut saisir le tribunal judiciaire de Paris pour ordonner le blocage du site. Sa compétence porte sur l'accès des mineurs à ces sites et non sur leur contenu. Des procédures sont en cours contre ces sites.

Une double exigence s'impose pour limiter l'accès aux contenus pornographiques :

- La fiabilité de la vérification d'âge ;
- Le respect des droits personnels, et que l'utilisateur ne voit pas ses coordonnées piratées.

Il ne faut pas rentrer dans des écueils juridiques vers lesquels les acteurs du net veulent nous emmener (droit des données personnelles contre droit des mineurs). La solution doit respecter un équilibre. Il n'y aura pas de solution 100 % fiable, immédiate, de façon complètement étanche et incontournable : ainsi le secteur de la vérification d'âge a une marge de progression, car il y aura toujours les VPN pour le contourner. Et il faut demander aux sites de se mettre à niveau de ces évolutions pour aller vers une protection de plus en plus solide.

Les travaux sur le contrôle parental ont permis la mise en place d'un portail d'information commun pour faire prendre conscience aux parents des risques du net : la plateforme « je protège mon enfant » (de la pornographie), contenant des conseils et données chiffrées et les accompagnant dans l'installation des dispositifs de contrôle parental. Par ailleurs un protocole d'engagement, a été signé début 2020 sous l'égide d'Adrien Taquet, réunissant toute la chaîne numérique.

Il convient de réfléchir à la mise en application du DSA-règlement européen sur les services numériques.

Troisième table ronde entre liberté et dangers : quelle frontière pour la vie privée de l'enfant sur Internet ?

Le mot « frontière » en géographie renvoie à la fois à un lieu de séparation et de foisonnement ; on y trouve autant des échanges extraordinaires que les pires trafics.

La vie privée peut quant à elle être entendue dans un schéma à plusieurs cercles :

- Le premier cercle renvoie à la protection de la vie privée *de l'enfant par rapport à sa famille* – notamment ses parents ;
- Le deuxième cercle s'entend par *rapport à ses amis*, à la fois aux vrais amis de l'enfant, qui peuvent parfois se retourner contre lui, et aux « amis » sur les réseaux sociaux ;
- Le troisième cercle renvoie *aux inconnus*, les contenus en ligne pouvant essaimer dans le monde entier ;
- Le quatrième cercle recouvre les *entreprises* qui déterminent ce qu'il doit aimer avec du contenu sponsorisé ou de la publicité ciblée. Ce quatrième cercle se heurte à la liberté de conscience.

La CNIL

Le numérique offre aux enfants à la fois un grand nombre d'opportunités (accès illimité à la connaissance, à la culture, aux loisirs, aux possibilités accrues de socialisation) mais aussi présente des risques démultipliés (piratages, exploitations commerciales de leurs données par les acteurs privés, économie de l'attention, profilage des usages des jeunes).

Le sujet de la vie privée de l'enfant sur internet fait plutôt consensus, non seulement en France, mais dans le monde. L'ONU s'intéresse à cette question, tout comme l'Unesco et le Conseil de l'Europe.

La CNIL travaille notamment sur la protection des données, tout comme ses homologues particulièrement actifs en Irlande ou au Royaume-Uni (qui est assez moteur sur le sujet avec son code de l'âge). Le Comité européen de protection des données (qui regroupe les CNIL européennes) travaille, quant à lui, actuellement sur des lignes directrices sur les droits des mineurs.

Un des supports utilisés par la CNIL est la liste des 8 recommandations adoptées en juin 2021 pour renforcer la protection des mineurs en ligne, entre autonomie et protection. Une recommandation en particulier sur laquelle la CNIL souhaite travailler est le renforcement des droits numériques des mineurs : en RGPD, l'information doit être adaptée aux jeunes, en fonction de la maturité de la personne. Il faut rendre le design des plateformes plus lisible pour des enfants, notamment le parcours de signalement : ils ne sont qu'un tiers à signaler le contenu délétaire auquel ils sont exposés car l'interface leur est souvent trop compliquée – en sus du fait qu'ils pensent que le signalement ne sert concrètement à rien.

Préconisation

Améliorer et simplifier le dispositif de signalement puis, *a posteriori*, envoyer un rapport du suivi de son signalement à la personne qui a alerté sur le contenu.

Parfois les parents ne sont pas suffisamment conscients que leurs enfants ont une vie privée qui est étanche par rapport à la leur. Par exemple, certains parents diffusent des images de leurs enfants sur les réseaux sociaux : cette pratique est de plus en plus courante, et se déroule de plus en plus tôt dans la vie de l'enfant. Aux Etats-Unis, des cas d'enfants ayant porté plainte contre leurs parents pour des diffusions d'images d'eux sans leur consentement se multiplient.

Sur la question de la vérification de l'âge pour accéder à certains contenus, le contrôle parental va bientôt devenir obligatoire et c'est un bon outil de protection des mineurs.

Toutefois, il ne faut pas non plus tendre vers une surveillance constante et permanente des enfants par leurs parents. Le sujet de la géolocalisation des enfants est notamment problématique car cela fait partie du développement de l'enfant de sortir de chez lui, d'acquérir son autonomie sans avoir en permanence quelque chose qui le suit à la trace.

Quelques principes peuvent être posés :

- La proportionnalité : il faut prendre en compte l'intérêt de l'enfant, son âge, son niveau de maturité, et éviter surtout des dispositifs trop intrusifs – notamment lorsqu'ils sont permanents ;
- La transparence : informer, ne pas installer des outils de surveillance à l'insu des enfants ;
- La sécurité : tous les outils numériques vivent de la collecte de données et la sécurité de ces données est d'une importance majeure, notamment quant aux réseaux de prostitution.

La CNIL mène beaucoup d'actions de sensibilisation depuis plus de 10 ans. Elle a créé à ce titre un Collectif d'éducation au numérique, qui regroupe 70 associations et des fondations d'entreprises. Elle travaille en coordination avec l'Arcom, le Défenseur des droits, les formateurs (par exemple pour l'animation des clubs de football).

Elle vient également de lancer une campagne « Tous ensemble prudence sur internet » comprenant des ressources pédagogiques pour les enseignants. La CNIL a également rédigé un livret destiné aux parents pour les sensibiliser à ces enjeux qui ne soit pas que contrôle et surveillance.

La vie privée ne s'oppose pas au numérique ; tout peut coexister, l'essentiel est de savoir comment fonctionne le numérique et d'être conscient de ses modèles économiques. Cette sensibilisation doit avant tout passer par l'Education nationale.

Génération Numérique

Les associations n'ont pas à fixer le curseur entre liberté et protection de la vie privée, tâche qui relève du législateur ; leur rôle est plutôt de l'éclairer pour l'aider à prendre sa décision.

Génération Numérique intervient en moyenne dans 2 000 établissements scolaires français chaque année – majoritairement dans des collèges – où ils mènent des enquêtes sur l'usage du numérique par les enfants. Les chiffres de la dernière enquête menée sont édifiants :

- Les 11-12 ans seraient 65 % à mentir sur leur âge pour accéder aux plateformes numériques et, lorsqu'ils mentent, il ne s'agit pas seulement de quelques années, mais plutôt d'une dizaine d'années ;
- Les 16-18 ans sont 1 sur 2 à ne jamais mentir sur leur âge et 1 sur 2 à publier leur vraie photo et communiquer sous leur vrai nom – ce qui est à la fois sincère et naïf de leur part.

Le constat est donc sans appel : la majorité des mineurs sont présents sur internet et ont accès à des contenus qui ne leur sont pas adaptés. Dans la plus grande partie des cas, c'est le résultat du produit d'autres utilisateurs (des majeurs), mais parfois ils produisent et publient eux-mêmes aussi du contenu sensible.

La notion de notoriété et la reconnaissance par ses pairs sont des éléments jugés importants par les jeunes, ce qui génère l'acceptation de n'importe quel contact sans forcément de réflexion sur le niveau d'amitié de telle ou telle personne. Il en résulte une contradiction entre la notion d'intimité (valorisée par la génération pré-internet) et d'extimité² (valorisée par la génération internet). La conséquence est que tout le monde peut (ou veut) devenir une célébrité et a les moyens de se faire connaître. On en arrive à un système au sommet duquel trônent les influenceurs issus de la télé-réalité qui s'enrichissent en vendant des produits sur Instagram depuis Dubaï en tirant profit de la naïveté des mineurs.

Préconisation

Passer une sorte de permis au numérique pour utiliser internet. Le législateur a travaillé sur ces sujets³. Pix apporte une certification mais ce n'est pas la solution ultime. On ne peut pas non plus faire reposer cette question sur les professeurs : selon la dernière étude OpinionWay pour l'Arcom, 58 % des professeurs estiment avoir besoin d'une aide extérieure sur ces sujets pour dispenser des formations, internet évoluant rapidement et les usages ne sont pas les mêmes entre ceux des professeurs et ceux des élèves.

L'association estime qu'un jeune devrait suivre entre 30 et 35 heures d'éducation à la citoyenneté dans le monde numérique au cours de sa vie scolaire. Il ne s'agit pas de cours d'informatique mais de la promotion des valeurs républicaines et des comportements citoyens. Il faut y aborder des sujets techniques, juridiques (qu'est-ce que la liberté d'expression ? les questions de racisme ou d'antisémitisme, lutter contre la montée des complotismes, des mouvements séparatistes le recrutement en ligne de Daech par exemple). Il faut aussi faire de la pédagogie sur la question de la pornographie. De manière plus générale, il faut leur doter des outils de prise de recul et d'esprit critique, les jeunes s'informant de manière croissante sur les réseaux sociaux sans confronter les opinions ; il faut muscler ces cerveaux en construction.

La question est de savoir si c'est à l'Education nationale de le faire. La création d'un CAPES informatique est un bon point à cet égard.

² Notion inventée par Lacan et expliquée ici : <https://www.cairn.info/revue-communications-2011-1-page-83.htm>

³ La loi Avia prévoyait au départ de mettre en place des cours et des formations qui ont été supprimés puis réintroduits dans la loi Principes de la République

Microsoft

Comment, pour les entreprises du net, naviguer entre la viabilité de leur modèle économique, l'intérêt réputationnel et la responsabilité sociale de l'entreprise ? Lors du Forum de Paris pour la paix, le président de Microsoft, Brad Smith, a échangé avec le Président de la République, Emmanuel Macron, sur ce sujet, en réaffirmant notamment que pour Microsoft, le droit à la protection des mineurs est aussi important que le droit à la vie privée.

Deux statistiques sont particulièrement importantes pour Microsoft :

- Une statistique fournie par l'Unicef en 2019 après un sondage effectué dans 30 pays montre qu'un jeune sur trois a déjà subi des pratiques de cyber harcèlement et un sur cinq a déjà manqué l'école à cause de cyber-intimidations et violences ce qui entraîne des répercussions importantes sur la santé mentale des enfants ;
- L'alliance mondiale WeProtect a constaté que l'âge moyen d'accès au contenu pornographique sur internet a diminué pour atteindre 12,7 ans en 2022.

Microsoft estime que toute action pour préserver les enfants sur internet repose sur trois piliers :

- 1) L'architecture (conception, construction et modèle économique du service). Il s'agit, au moment de la conception d'un service en ligne, de se demander si celui-ci est sûr et adapté pour les enfants et d'intégrer des systèmes de sécurité dans le système algorithmique du service pour agir préventivement en ce sens. Par exemple, lorsque Microsoft a lancé la Xbox 360, ont été intégrés dans son système algorithmique des paramètres par défaut, prenant en compte la confidentialité des enfants tout en rendant possible d'effectuer certains réglages.
- 2) La modération des contenus : il faut s'assurer que ces services bénéficient bien de règles et outils adéquats pour protéger les enfants. Le développement de la technologie PhotoDNA avec l'université de Dartmouth est une piste prometteuse. Elle permet de créer des outils d'identification d'images afin de comparer des images contenant potentiellement du contenu pédopornographique à une immense base de données mondiale. Les techniques de grooming sont également intéressantes. Par exemple, sur Xbox live, lorsqu'un dialogue entre un enfant et un adulte est repéré grâce à un outil d'intelligence artificielle, la vérification de l'occurrence de certains termes permet d'identifier très rapidement le risque. Néanmoins, il faut bien prendre garde à ce que le droit mis en place pour protéger la liberté des utilisateurs n'ait pas pour conséquence d'empêcher la protection des enfants par l'utilisation de techniques d'intelligence artificielle.
- 3) La culture et la communauté : il s'agit de donner aux enfants la capacité de se doter de leurs propres standards de comportement en ligne. Les parents peuvent personnaliser certains paramètres dans le tableau de bord de la Xbox des enfants par l'utilisation de techniques d'intelligence artificielle (temps d'écran maximal, possibilités de communication, filtrage du contenu, rapport d'activités).